

# Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

**1 X** NUMERO DE ZONE / NUMERO DE REGLEMENT APPLICABLE

- ZONES DIRECTEMENT EXPOSEES AUX RISQUES
- ZONES A RISQUE FORT
- ZONES A RISQUE MOYEN
- ZONES NON DIRECTEMENT EXPOSEES AUX RISQUES
- PERIMETRE D'APPLICATION DU REGLEMENT P.P.R.



Echelle 1:5000



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Pyrénées-Atlantiques  
Service de Restauration des Terrains en Montagne des Pyrénées-Atlantiques

